

Partie technique	Délai
Phase 1 : Prise de connaissance du dossier et du site – mise au point des conditions d'exécution de la clause sociale (délai 3 mois)	3 mois
Phase 2 : Rédaction de la synthèse, élaboration d'une méthode : (délai 2 mois)	2 mois
Phase 3 : Mise en œuvre de la méthode (détermination du périmètre de classement/inscription) – Rédaction du cahier de recommandations de gestion (délai 7 mois + 3 mois pour prise en compte des modifications demandées par le comité de suivi)	10 mois
Phase 4 : Présentation de la méthode, de la cartographie et du cahier de recommandations devant le COPIL de classement, puis devant la CDNPS	2 mois